

« MOULINVEST »
Société Anonyme au capital de 3 690 405,60 €
- : -
Siège social : DUNIERES (Haute-Loire)
Z.A. de Ville
- : -
R.C.S. : LE PUY EN VELAY 433 122 637
- : -

RAPPORT DE GESTION

SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2020

A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE A CARACTERE MIXTE DU 2 FEVRIER 2021

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale à caractère mixte conformément aux dispositions légales et statutaires de votre société, à l'effet de vous rendre compte de l'activité, des résultats de la gestion de la société au cours de l'exercice clos le 31 août 2020 et de soumettre à votre approbation les comptes dudit exercice social ainsi que les comptes consolidés du groupe.

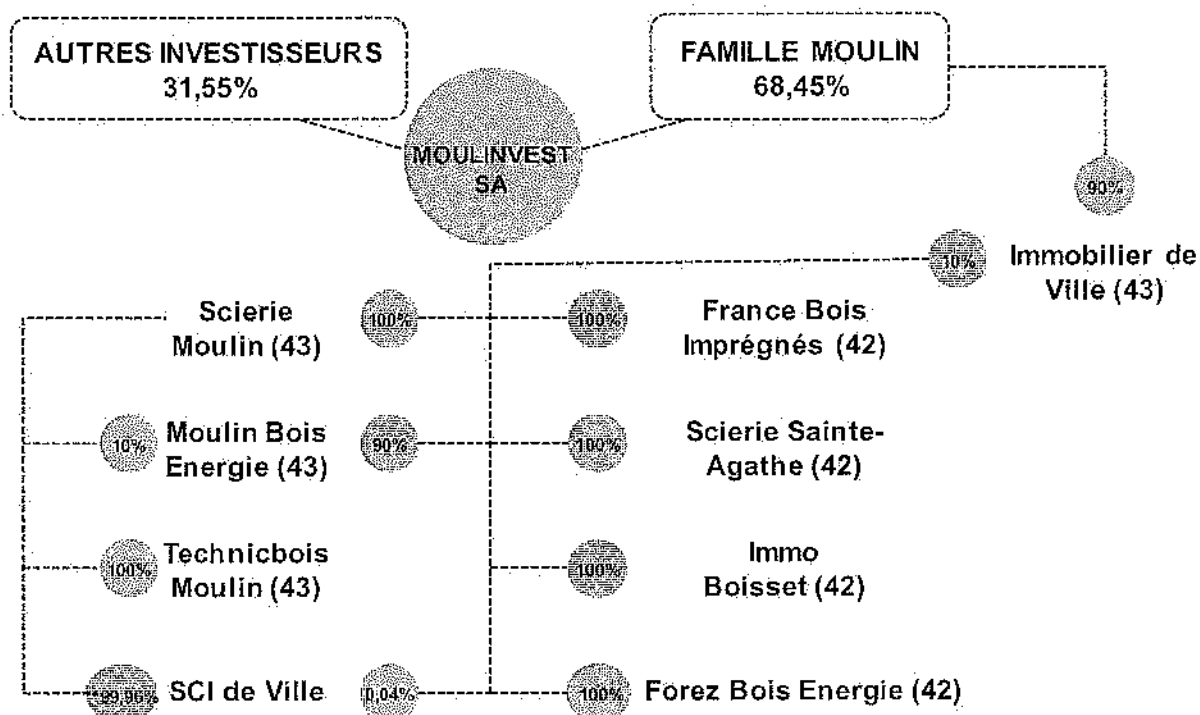
En effet, afin d'uniformiser notre information financière et conformément aux dispositions de l'article L.233-26 du Code de commerce, le présent rapport porte à la fois sur les comptes sociaux de MOULINVEST et sur les comptes consolidés du Groupe Moulinvest. Les éléments du rapport relatifs aux comptes consolidés sont ainsi identifiés par la mention « Groupe ». Le périmètre de consolidation se rapporte à l'organigramme présent dans la page suivante du présent rapport.

Pour votre information, tous les documents sociaux, comptes, rapports ou autres documents s'y rapportant (et notamment un tableau faisant apparaître les résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices, conformément à l'article R.225-102 du Code de commerce), vous ont été communiqués ou mis à votre disposition dans les conditions et délais prévus par les dispositions légales et réglementaires.

Les comptes et les bilans que nous vous soumettons ont été établis dans le respect des dispositions du code de commerce et de la loi n° 83-353 du 30 avril 1983.

ORGANIGRAMME DU GROUPE

A la clôture de l'exercice clos le 31/08/20



ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ ET DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE ET PERSPECTIVES

PRESENTATION DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE ET DU GROUPE

I. - La société MOULINVEST

Elle développe son activité dans le cadre de son objet social de :

- production, transformation de matière énergétique, ou susceptible de produire de l'énergie, production d'énergie, commerce et négoce de matière ou produits s'y rapportant.
- exploitation forestière, scierie, caisserie, commerce du bois, ainsi que toutes opérations se rapportant à la transformation et au négoce de bois.

Elle détient directement ou indirectement 10 % de la société IMMOBILIER DE VILLE, 100 % des sociétés SCIERIE MOULIN et TECHNICBOIS MOULIN, 100% de la société MOULIN BOIS ENERGIE, 100 % des sociétés FRANCE BOIS IMPREGNES, SCIERIE DE SAINTE AGATHE, IMMO BOISSET et SCI DE VILLE, 100% de la société « FOREZ BOIS ENERGIE », ses 5 filiales opérationnelles auxquelles elle rend différents services dans le cadre d'une convention de management jouant ainsi également son rôle de holding animatrice. La holding fixe chaque année des objectifs dans le cadre de l'animation de ses filiales et en mesure les écarts au cours de l'exercice lors des reporting mensuels présentés par la Direction Financière du Groupe.

II. - Le groupe « Moulinvest »

Il a commencé son activité avec son activité de scierie.

Le Groupe a ensuite décidé de diversifier son activité en créant une filiale qui utilise les déchets issus du sciage de bois pour la production de vapeur et d'électricité par cogénération à partir de biomasse et la production de granulés de bois (appelés aussi « pellets »).

En intégrant des activités complémentaires, le groupe « Moulinvest » vise à rentabiliser davantage son activité d'origine et son site industriel de 15 hectares tout en œuvrant pour le développement durable.

Le Groupe réalise ainsi sur un même site :

- le sciage de résineux,
- la production de pièces de bois de construction répondant aux différentes exigences d'une clientèle diversifiée en France et à l'étranger, avec la réalisation de prestations de rabotage, séchage et traitement bois sciés dans certains cas,

et, en valorisant les connexes issus du sciage (écorce, plaquettes, sciure qui représentent près de 40% du volume de grumes traité), il effectue la production d'électricité par cogénération et la production de granulés de bois (appelés aussi pellets) pour le chauffage des collectivités et des particuliers.

Avec l'acquisition des sociétés FRANCE BOIS IMPREGNES et SCIERIE DE SAINTE AGATHE le 18 avril 2013, le Groupe poursuit sa stratégie d'intégration visant à compléter ses savoir-faire et étoffer sa gamme de produits bois :

- Dans le domaine de l'imprégnation et de la fabrication de poteaux bois destinés à l'électrification et aux télécommunications,
- Dans le domaine du mobilier de jardin et des produits d'aménagement extérieurs à travers sa marque DECOVERT.

Le Groupe Moulinvest a également créé deux sociétés en 2014 et s'est doté de nouveaux moyens pour conquérir les marchés de la construction bois :

- LIFECO CONSTRUCTION FRANCE, entreprise générale du bâtiment spécialisée dans la construction bois,
- TECHNICBOIS MOULIN société dédiée à la conception et à la fabrication de solutions constructives bois, qui a bénéficié d'un apport partiel d'actifs de la société « SCIERIE MOULIN » s'agissant de l'activité « construction de bâtiments en bois ».

Après la dissolution de LIFECO CONSTRUCTION FRANCE en lien avec le recentrage stratégique du groupe sur ses activités premières (1^{ère} et 2^{nde} transformation, bois énergie), seule la société TECHNICBOIS MOULIN est toujours active dans le domaine de la construction bois aux côtés de SCIERIE MOULIN et propose des solutions constructives à destination de sa clientèle d'agriculteurs et d'éleveurs.

FAITS MARQUANTS

Depuis le début de la crise sanitaire mondiale du Covid-19, dont les impacts en France datent de mars 2020, le groupe a communiqué sur les mesures conservatoires prises pour assurer la sécurité du personnel et la poursuite des activités opérationnelles.

Le redémarrage a été relativement rapide, après les quelques jours nécessaires à l'adaptation au confinement en mars et avril 2020. La production a cependant été pénalisée, et les volumes de vente ont été réduits du fait de la fermeture des locaux des partenaires commerciaux négociants et distributeurs.

Face à l'incertitude économique et l'absence de visibilité, le groupe a adopté des positions prudentes : optimisation des moyens de production, maîtrise des coûts et maintien d'activités diversifiées.

En l'espèce, sur l'exercice, la société MOULINVEST n'a pas eu recours à des aides financières particulières (type prêts garantis par l'Etat ou activité partielle), compte tenu de son activité de holding.

Elle a cependant demandé et obtenu un décalage de 6 mois sur les tranches A, C et D de la dette senior, qui majorera les échéances de mai 2025.

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe s'établit à 66,2 millions d'euros au titre de l'exercice 2019/2020, contre 64,0 millions d'euros sur l'exercice précédent, en progression de 3,5%.

L'activité Bois Construction (37,1% du chiffre d'affaires) affectée par la crise du COVID 19 qui a entraîné la fermeture de partenaires commerciaux négociants et distributeurs durant la phase de confinement, connaît un recul de 2,5% malgré une augmentation de la production de bois sciés de 13,4% avec la mise en service de la nouvelle ligne de profilage.

Les activités du pôle Bois Energie (28,3% du chiffre d'affaires) progressent de 9,6% tirées par les ventes de granulés en croissance 13,5% sur la période. Les performances commerciales du second semestre ont également été marquées par les mesures de confinement et en particulier le ralentissement des ventes destinées au marché italien, freinant la progression attendue sur ce segment.

Le pôle Imprégnation (31,8% du CA) continue à bénéficier du développement des ventes de poteaux utilisés pour l'implantation des réseaux de fibre optique et des opérations réalisées sur ses marchés télécom. La gamme Décovert, en dépit d'une chute drastique de ses volumes en mars, opère un rattrapage commercial sur la seconde partie de la saison profitant d'une demande soutenue sur les marchés d'aménagement extérieur (lames de terrasses, bois de structure).

Progression de la rentabilité d'exploitation

La marge brute s'établit à 36,9 millions d'euros en progression de 8,2% à période comparable.

Cette amélioration s'explique par la contribution croissante des activités des pôles Energie et Imprégnation mais également par l'amélioration des conditions de production en lien avec la mise en service de la nouvelle ligne de profilage.

La part de la masse salariale représente 13,6% du chiffre d'affaires en diminution par rapport à l'exercice précédent (14,7%). Cette variation est expliquée par l'optimisation de l'appareil productif.

Les autres achats et charges externes du Groupe représentent 13,3 millions d'euros soit 20,1% du chiffre d'affaires contre 19,6% au titre de la période précédente. Certains postes de charges tels que l'énergie, les frais locatifs et d'entretien associés à l'implantation de la nouvelle usine ont en effet augmenté.

L'EBITDA consolidé s'établit à 13,8 millions d'euros (+22,1 % vs. EBITDA 2019).

Le résultat d'exploitation progresse à 5,7 millions d'euros contre 5,4 millions d'euros sur 2018-2019 représentant un taux de marge opérationnelle stable de 8,6% du chiffre d'affaires. Les amortissements augmentent substantiellement (+36,5%) suite à la mise en service de la nouvelle usine.

Les charges financières sont stables à 1,7 million d'euros (1,6 million d'euros sur 2019).

Le résultat exceptionnel s'établit à 1,2 million d'euros, contre 0,5 million d'euros en 2019, avec une hausse des quotes-parts de subventions rapportées au résultat, liées aux nouveaux investissements, notamment sur Moulin Bois Energie dans le cadre de l'implémentation de la nouvelle chaudière biomasse haute performance.

Le résultat net consolidé ressort ainsi à 3,8 millions d'euros au 31 août 2020 contre 3,2 millions d'euros au 31 août 2019.

EVOLUTION DE LA STRUCTURE JURIDIQUE

Au cours de l'exercice clos le 31 août 2020, la structure juridique de la société MOULINVEST n'a pas été affectée.

PRINCIPAUX RISQUES RELATIFS A LA SOCIETE ET AU GROUPE

Risques liés à l'environnement concurrentiel

Le groupe estime ne pas ressentir de pression concurrentielle particulièrement forte, que ce soit pour l'activité de scierie, ou celle de production de granulés de bois. En ce qui concerne les produits sciés, la société met en œuvre une politique visant à maximiser la qualité des prestations et services apportés (rabotage, séchage) et ainsi générer davantage de valeur ajoutée pour les clients. L'implantation de la nouvelle ligne de profilage à Dunières mise en service sur l'exercice 2020, s'inscrit pleinement dans cette démarche.

Pour l'activité granulation, on constate une phase de normalisation progressive du marché mais la demande reste très soutenue car elle s'inscrit dans une démarche de développement durable et de maîtrise des coûts de l'énergie. Les approvisionnements sont facilités par la connaissance approfondie des exploitations forestières et ne comportent pas de risques particuliers. La production est réalisée avec des matériels fiables, informatisés et dont la maintenance est assurée de manière permanente.

La société France Bois Imprégnés bénéficie d'une expertise reconnue en matière d'imprégnation et de fabrication de poteaux bois destinés aux marchés de l'électrification et des télécommunications. France Bois Imprégnés anticipe à moyen terme une évolution progressive de ses activités et notamment en ce qui concerne le marché historique de fabrication de poteaux de ligne ; en effet de nouvelles perspectives se dessinent désormais avec le développement de la fibre optique implantée en aérien mais également les appels d'offres portant sur le développement de la couverture des réseaux télécom à l'étranger (Afrique, Moyen Orient notamment). Ces marchés constituent des relais de croissance visant à diversifier la composition du portefeuille client caractérisée par le poids historique des grands opérateurs institutionnels français.

La commercialisation de mobilier de jardin et de produits d'aménagement extérieurs est une activité en développement. Le Groupe mène une politique de prospection et de référencement active tout en élargissant sa gamme afin de se démarquer de la concurrence.

Le management du groupe a souhaité opérer un recentrage stratégique sur la rentabilisation des segments d'activités les plus profitables avec le développement des pôles Energie et les activités de seconde transformation (imprégnation, rabotage, séchage des produits sciés). L'activité de la société Technibois, aujourd'hui largement centrée sur la production et la commercialisation de solutions constructives en bois à destination du marché agricole, a permis de générer un chiffre d'affaires de l'ordre de 1,2 millions d'euros sur l'exercice stable par rapport à l'activité 2019.

Risques liés à l'évolution de la consommation

Globalement la demande de produits à base de bois est sur une tendance haussière longue en France, en Europe et même au niveau mondial à la fois pour les qualités reconnues au bois dans la construction, le chauffage mais aussi pour ses qualités au niveau développement durable et environnemental.

Le marché domestique de la fourniture de poteaux bois se concentre sur un nombre limité d'acteurs institutionnels spécialisés dans les télécommunications et l'électrification qui ont un besoin de renouvellement du parc existant. Le Groupe a anticipé cette tendance et se positionne aujourd'hui sur des marchés en développement tels que le marché domestique des supports aériens destinés à la fibre optique et sur les marchés internationaux qui constituent des relais de croissance incontournables.

L'activité DECOVERT est une activité à fort potentiel de développement, en particulier sur les segments des produits destinés à l'arboriculture et Sciage de lames de terrasses et bardages, une gamme de produits qui répond à une tendance et à une demande croissante.

La SCIERIE DE SAINTE AGATHE produit du bois destiné à la fabrication de palettes. L'activité connaît une diminution de l'ordre de 14 % en 2020 imputable au ralentissement des flux de marchandise dans le contexte sanitaire et restrictif induit par la COVID-19.

Risques environnementaux

* Certifications de qualité

Le Groupe « Moulinvest » accorde une grande vigilance au respect des normes applicables à ses activités et à l'obtention des certifications qui lui assurent la reconnaissance de la qualité des produits commercialisés.

Le Groupe applique la norme CE et dispose du certificat de contrôle de production en usine par le FBCA pour ses sciages.

Au-delà des exigences réglementaires, le Groupe dispose d'autres certifications :

. CTB Cubage des bois ronds par le FCBA

. CTB Sawn Timber par le FCBA

L'exigence du Groupe est la même pour les produits achetés à des fournisseurs externes, comme les produits utilisés pour le traitement de pièces de bois. Ainsi le produit de traitement antibleu, les produits de protection classe 2 et classe 3 bénéficient de certificats de qualité CTB-P+ par l'organisme certificateur FCBA.

Pour les granulés de bois, le Groupe a demandé la certification EN+ biocombustibles solides, en appliquant la norme européenne EN 14961-2.

Concernant les sites de FRANCE BOIS IMPREGNES, il s'agit d'Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) soumises à autorisation préfectorale et ce principalement sous la rubrique 2415 (produit de préservation du bois). Ils bénéficient de la certification qualité ISO 9000 version 2010, traitement des bois CTA Bois+ et Gestion durable FSC.

L'usine de MOULIN BOIS ENERGIE est une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) pour laquelle elle dispose d'une autorisation.

Tout est mis en œuvre au sein du Groupe pour que les risques liés à son activité (notamment en termes de rejets dans l'atmosphère et de nuisance sonore) soient maîtrisés : cela se traduit notamment par des contrôles réguliers effectués par des organismes indépendants.

* Pour une gestion durable de la forêt

Le Groupe est engagé aussi dans le respect d'une gestion durable de la forêt dans son mode de fonctionnement à l'égard des exploitants forestiers et de tous les fournisseurs de matière première pour ses achats de bois et la gestion des coupes d'arbres en forêt. La chaîne de contrôle des bois de la scierie est certifiée par le PEFC (Program for the Endorsement of Forest Certification schemes), organisme international et marque de certification de gestion forestière.

* Passif environnemental

Les sites de FRANCE BOIS IMPREGNES sont des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) spécialisées dans la transformation et le traitement du bois par

imprégnation. Afin de se conformer à la législation et limiter les risques de pollution des sols induits par l'exploitation de ces sites, le Groupe a prévu un programme de dépenses qui seront engagées sur plusieurs années. Une provision est enregistrée dans les comptes au 31 août 2020 à hauteur de 1 002 K€ au titre de ce passif environnemental.

Risques clients

Sur ses activités traditionnelles, le Groupe dispose d'un portefeuille clients diversifié comprenant des groupes de référence sur le marché et présentant peu de risque d'insolvabilité.

L'unité de cogénération biomasse a obtenu l'accord du Ministère pour la production de l'électricité. Un contrat a été signé avec EDF pour une durée de 20 ans qui prévoit une rémunération assise sur un prix fixe du MWh dont le montant est indexé.

Pour ce qui concerne la commercialisation des granulés de bois produits, le Groupe a défini une stratégie commerciale avec une approche du consommateur par l'intermédiaire d'une part, du réseau de distribution et d'autre part, d'un partenariat avec les collectivités régionales. Des livraisons sont également assurées en direct chez le particulier par camions souffleurs.

Afin de gérer l'évolution de son besoin en fond de roulement le Groupe a mis en place les moyens financiers nécessaires et en particulier un contrat d'affacturage par cession de balance au niveau de la Scierie Moulin. Cette ligne de financement portée à 5 millions d'euros vient compléter les lignes de découvert disponibles et conforter la croissance de nos activités.

Les lignes de découvert autorisées représentent 6 millions d'euros.

La branche Imprégnation du Groupe commercialise principalement des poteaux bois à destination de clients institutionnels présentant un niveau de solvabilité élevé. Les relations commerciales avec cette clientèle sont formalisées par des contrats de fourniture qui font l'objet d'une négociation périodique.

L'activité DECOVERT s'adresse à une clientèle très diversifiée. La faible valeur unitaire des commandes permet de favoriser une bonne dispersion du risque client.

Contribution en % du CA Consolidé	Exercice au 31/08/20	Exercice au 31/08/2019
Premier client	10,43%	9,42%
Cinq plus importants clients	34,32%	32,53%
Dix plus importants clients	46,57%	44,51%

Risques fournisseurs

Le Groupe fait appel à plusieurs catégories de fournisseurs selon les opportunités et les besoins du moment. Afin d'élargir son indépendance vis-à-vis de ses fournisseurs, le Groupe privilégie plusieurs types de fournisseurs allant du simple particulier à des organismes nationaux avec

lesquels sont signées des conventions d'achat. Les approvisionnements en matières premières sont faits par cinq acheteurs expérimentés sous contrôle de la Direction du Groupe.

En 2019, le groupe a déployé un important projet d'investissement industriel, Horizon 2020, qui a induit des achats auprès de fournisseurs d'immobilisations pour des montants très significatifs (matériels de production et travaux de construction ou de génie civil). La physionomie du tableau présenté ci-dessous s'en voit modifiée.

A l'exclusion de ces fournisseurs d'immobilisations associés au projet industriel, le premier fournisseur représente moins de 4% du montant annuel des achats de matières premières et les dix premiers représentent moins de 23 %.

Contribution en % des achats et autres charges externes	Exercice au 31/08/2020	Exercice au 31/08/2019
Premier fournisseur	3,76 %	16,33%
Cinq plus importants fournisseurs	14,30 %	30,44%
Dix plus importants fournisseurs	23,08 %	43,63%

Le Groupe considère donc que selon les critères évoqués ci-dessus, il n'y a de dépendance à l'égard d'aucun fournisseur.

Risques financiers

Le Groupe dispose au 31 août 2020 de 35,6 millions d'euros de capitaux propres contre 31,9 millions d'euros au 31 août 2019.

Au 31 août 2020, la trésorerie nette de découvert représente 12,2 millions d'euros (3,0 millions d'euros au 31 août 2019) et les dettes financières atteignent 47,0 millions d'euros (contre 42,6 millions d'euros au 31 août 2019) l'intégralité des financements seniors ayant été débloquée. Précisons en outre que le contrat d'affacturage mis en place sur la filiale Scierie Moulin présente une situation nette financée nulle au 31 août 2020 (1,5 million d'euros au 31 août 2019).

Après prise en compte de l'ensemble de ces éléments, le ratio dette nette / capitaux propres est de 1,1 (vs. 1,33 au 31 août 2019). Le ratio de levier (Dette Nette/EBITDA) est de 2,83 (3,74 au 31 août 2019).

Pour rappel, le Groupe a lancé en 2018 un programme d'investissement stratégique (Horizon 2020) de plus de 30 millions d'euros portant sur la modernisation des équipements de production et infrastructures dédiés au sciage et à la seconde transformation du bois ainsi que sur le développement de la production de granulés de bois sur le site historique de Dunières.

L'investissement global, assuré avec le soutien des partenaires bancaires historiques du Groupe est notamment financé par le biais :

- d'une tranche de dette Euro-PP de 10 millions d'euros émise à taux fixe et remboursable in fine à 7 ans,
- et d'un prêt bancaire syndiqué échelonné sur des maturités de 7 et 15 ans pour 21 millions d'euros (incluant un crédit de refinancement de 4,7 millions d'euros).

Ce crédit syndiqué mis en place en 2018 est assorti de ratios prudentiels (« covenants ») et d'engagements financiers tels que définis à l'article 22. « ENGAGEMENTS FINANCIERS » du contrat.

Les engagements financiers sont respectés en date du 31 août 2020.

Ainsi au 31 août 2020 :

- Le Ratio de Levier, tel que défini à l'Article 22.3 « Définitions Financières » du Contrat, testé tous les semestres, sur une base de 12 mois glissante, s'élève à 2,83 pour un seuil contractuel de 3,5 ; et est à un niveau inférieur à : 3,5 ;
- Le montant global des Investissements Annuels Autorisés réalisés sur l'exercice fiscal 2020 est de 2 340 647 euros et est à un niveau inférieur à 2 500 000 euros ; précisons que les Investissements Annuels Autorisés correspondent ici exclusivement aux investissements réalisés sur la période, en marge des investissements du projet Horizon 2020 tels que définis dans le Plan d'Investissement ;
- Le montant global des sommes perçues au titre de polices d'assurance, visées au paragraphe (A)(2) de l'Article 8.2 et de la Quote-part Réinvestie y afférente pour l'Exercice Social considéré, s'élève à 9 766 euros et a été intégralement maintenu dans la société et utilisé pour remplacer les matériels concernés ;
- Le montant global du Produit Net de Cession et de la Quote-part Réinvestie relativement aux cessions d'Actifs immobilisés visées au paragraphe (A)(4) de l'Article 8.2 pour l'Exercice Social considéré est de 19 362 euros (hors opération de lease-back) et est inférieur au seuil de la franchise globale par Exercice Social de 500 000 euros.

Pour rappel au 31 août 2019, le montant global des Investissements Annuels Autorisés réalisés sur l'exercice fiscal 2019 était de 4 593 438 euros (nets d'un produit d'assurance réinvesti de 340 000 €) et était à un niveau supérieur à 2 500 000 euros ; les Investissements Annuels Autorisés correspondaient ici exclusivement aux investissements réalisés sur la période, en marge des investissements du projet Horizon 2020 tels que définis dans le Plan d'Investissement ; ce dépassement s'expliquait principalement par la décision d'investir dans un système de convoyage automatisé de la matière première (sciure, plaquettes) entre les installations de Scierie Moulin et celles de Moulin Bois Energie (1 603 312 euros en 2019), et la mise en place d'une 3e équipe d'abattage et débardage en forêt, financée en crédit-bail pour 893 933 euros ;

Le management avait adressé à son pool bancaire une demande de dérogation exceptionnelle à la clause de respect des investissements additionnels, à la suite du constat du dépassement sur l'enveloppe d'Investissement Additionnel Autorisé sur 2019. Cette situation était susceptible de correspondre à un cas d'exigibilité anticipé du prêt senior et avait été détaillée dans les états financiers consolidés publiés le 6 décembre 2019. La demande de rehaussement temporaire du niveau d'investissement additionnel autorisé a finalement abouti en janvier 2020, avec accord du pool bancaire sur la dérogation relative au dépassement de la limite d'investissements additionnels autorisés.

La Société a procédé à une revue détaillée de son risque de liquidité et elle estime ne pas être exposée à un risque de liquidité au regard des engagements pris à ce jour.

Risques liés aux actifs non détenus

La production réalisée à partir de connexes résultant des activités de la scierie est réalisée dans des bâtiments construits spécifiquement par la société IMMOBILIER DE VILLE, détenue à hauteur de 10% par MOULINVEST et à 90% par des dirigeants de MOULINVEST, dans le cadre d'un bail à construction dont le bailleur, propriétaire du terrain, est la SCI Marine bis, détenue également par des dirigeants du Groupe.

La filiale du Groupe, MOULIN BOIS ENERGIE, en charge de cette activité « bois énergie » est locataire des locaux par un bail commercial auprès de la société IMMOBILIER DE VILLE. A la fin du bail à construction, le 31 décembre 2027, il est prévu que MOULIN BOIS ENERGIE continue à bénéficier d'un bail commercial directement auprès de SCI Marine Bis à qui reviendra la propriété des bâtiments et qui assurera la reprise et la poursuite du bail commercial en faveur de MOULIN BOIS ENERGIE dans les mêmes conditions économiques et juridiques que celles en vigueur au jour du terme du bail à construction.

Dans le même registre de risque, un autre bail à construction d'une durée de 18 ans à compter du 1er novembre 2010 a été signé le 22 novembre 2010 entre SCI Marine bis et la filiale SCIERIE MOULIN sur un terrain qui pourrait représenter une extension à terme pour les installations du Groupe. A ce jour, ce terrain, propriété de SCI Marine Bis, loué à SCIERIE MOULIN pour 48 K€ annuels sert uniquement de plateforme de stockage.

Certification de conformité

Le certificat de conformité établit annuellement pour les banques ayant participé au financement de la dette senior pour le projet d'investissement fait état des différentes clauses à respecter (levier, investissement additionnel...). Les termes ajustés du certificat sont reflétés, en phase avec le paragraphe 5.5.8 de l'annexe « Etats financiers consolidés ».

Litiges

A la connaissance de la société, et à ce jour, il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou de ses filiales à l'exception des points suivants :

Certains litiges, susceptibles d'entraîner une réclamation au titre de la responsabilité civile produit après livraison, ont fait l'objet d'une provision qui a été maintenue au 31 août 2020 :

- Une provision pour un montant de 495 000 euros avait ainsi été constatée sur l'exercice 2018 dans le cadre d'une procédure en contentieux susceptible d'engager la responsabilité de la société. La procédure n'a pas donné lieu à une condamnation à la date d'établissement des états financiers. La provision a été établie sur la base des conclusions intermédiaires des rapports d'expertises établis et de l'appréciation faite du faisceau d'éléments disponibles.

Aucune modification n'a été apportée à cette provision au titre de cet exercice.

- Des provisions ont été maintenues à hauteur de la franchise d'assurance (5 K€ par litige), dans la mesure où l'état d'avancement des dossiers et expertises engagées ne permettaient pas une estimation chiffrée fiable et précise du risque afférent.

Des provisions complémentaires ont été constatées sur la période :

- 63 K€ au titre de risques sociaux et de départs conventionnels de salariés ;
- 60 K€ au titre de l'actualisation du montant d'évaluation des risques environnementaux chez France Bois Imprégnés ;
- 8 K€ au titre d'un complément de redressement en matière de TICFE.

ÉVOLUTION PRÉVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR DE LA SOCIÉTÉ ET DU GROUPE :

L'exercice 2020 a été marqué par des circonstances exceptionnelles. En premier lieu la mise en service de la nouvelle unité de production qui s'est accompagnée de changements importants sur le plan de l'organisation et de la gestion des flux internes au site historique de Dunières. Ce pari industriel est aujourd'hui en passe d'être réussi avec le franchissement d'un premier seuil d'augmentation des capacités de production de l'ordre de 50%.

Cette mise en service est intervenue dans un contexte particulièrement changeant avec la survenance de la crise sanitaire induite par la COVID 19 en mars 2020. Malgré un ralentissement prononcé de ses activités aux mois de mars et avril (-25%), affectées en cascade par la situation des partenaires commerciaux négociants et distributeurs contraints de fermer leurs portes à l'occasion du confinement, le groupe a su mobiliser ses ressources et opérer une relance d'activité relativement rapide une fois les protocoles sanitaires en place.

Le groupe a adopté un positionnement prudent axé sur l'optimisation des moyens de production et la maîtrise des coûts. Le modèle économique du groupe a de nouveau démontré sa résilience en s'appuyant sur la maîtrise de la chaîne de valeur et la diversité de son portefeuille d'activité.

Sur le plan financier rappelons que le groupe a eu un recours ciblé aux mesures gouvernementales en matière d'activité partielle, et mis en œuvre, avec le soutien de son pool bancaire, un décalage de 6 mois de l'ensemble des engagements financiers significatifs au titre des contrats d'emprunt et de crédit-bail. Le *pool* bancaire a notamment accordé un décalage des échéances en capital sur les tranches A, C et D de la dette senior de 6 mois, qui viendront majorer les échéances prévues à horizon mai 2025. Cette approche prudentielle, combinée aux lignes court terme disponibles dont bénéficie le groupe a permis dans un premier temps de stabiliser la situation. C'est ensuite à partir du mois de juin que la relance de l'activité commerciale a permis de conforter la position de trésorerie. MOULINVEST n'a, à date, pas sollicité le concours d'établissements bancaires dans le cadre du dispositif Prêt Garanti par l'Etat (PGE).

En dépit de la crise et d'une visibilité relativement limitée, les perspectives commerciales du groupe restent favorablement orientées. Les marchés mondiaux connaissent en effet un regain de dynamisme en lien avec la forte demande américaine en produits de sciage destinés à la construction et à l'aménagement, alors même que la crise sanitaire a induit une rationalisation des capacités de production (Canada). Cette situation de déséquilibre a tendance à favoriser la

demande qui influe à la hausse sur les indices prix des bois résineux. La demande résiste également bien sur les autres pôles d'activité et notamment sur le marché du granulé.

ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Nous vous rappelons que le virus du Covid-19 s'est propagé sur le territoire français à compter du mois de mars 2020. En réaction, le législateur a mis en place différentes mesures sanitaires visant à restreindre les contacts humains et les déplacements, à compter du 17 mars 2020.

Après une phase de déconfinement qui durait depuis le 11 mai 2020 et qui avait relancé positivement les perspectives économiques, des mesures de couvre-feu ont été prises en octobre 2020. Face à une nouvelle dégradation sanitaire, elles ont été suivies d'un reconfinement à compter du 30 octobre.

Les conséquences économiques de ce reconfinement seront précisées ultérieurement sur l'exercice clos le 31 août 2021. Le groupe a toutefois réussi à s'organiser rapidement et ne déplore pas d'interruption d'activité.

ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Le Groupe poursuit ses efforts en matière de recherche et développement.

DÉCISION DE L'AUTORITÉ DE LA CONCURRENCE

Au cours de l'exercice, l'autorité de la concurrence n'a prononcé aucune décision à l'encontre de notre société et du Groupe.

INFORMATIONS RELATIVES AUX INSTALLATIONS CLASSÉES VISÉES À L'ARTICLE L. 225-102-2 DU CODE DE COMMERCE

Les usines des sociétés MOULIN BOIS ENERGIE et FRANCE BOIS IMPREGNES sont des installations classées pour lesquelles les sociétés disposent d'une autorisation.

Tout est mis en œuvre dans les entreprises pour que les risques liés à leur activité soient maîtrisés. Des organismes indépendants interviennent régulièrement pour les contrôles.

FILIALES ET PARTICIPATIONS ET SOCIÉTÉS CONTRÔLÉES

ACTIVITÉ DES FILIALES

Notre société a comme filiales et contrôle les sociétés suivantes :

- La société « **SCIERIE MOULIN** », Société par Actions simplifiée au capital de 2 314 338 €, dont le siège social est à DUNIERES (Haute-Loire), Z.A. de Ville, immatriculée au registre du commerce et des sociétés du PUY EN VELAY sous le numéro 330 824 442, était

détenue directement à hauteur de 100 % au 31 août 2020 ;

Scierie Moulin	Année 2018-2019	%	Année 2019-2020	%
(en K€)				
Chiffre d'affaires hors taxes	31 293,4	100%	31 979,8	100%
Résultat d'exploitation	623,3	2,0%	94,6	0,3%
Résultat courant	-234,0	-0,8%	-746,9	-2,3%
Résultat exceptionnel	207,1	0,7%	- 1 481,9	- 4,6 %
Résultat net	1,9	0%	- 2 195,6	- 6,9 %

« SCIERIE MOULIN » développe les activités historiques du groupe « Moulinvest », de sciage et de traitements de bois qu'elle commercialise dans la France entière et pour environ 17,8% de son chiffre d'affaires à l'étranger (Europe, Etats-Unis, Afrique du Nord).

Sur l'exercice clos au 31 août 2020, elle a connu une augmentation de son activité (2,19 %) avec un chiffre d'affaires de 31 980 K€ alors qu'elle avait réalisé un chiffre d'affaires net de 31 293 K€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2019.

L'activité Bois Construction a été freinée en 2020 par la fermeture d'une partie de sa clientèle de distributeurs et négoce spécialisés à l'occasion de l'entrée en vigueur des mesures de confinement au mois de mars. La mise en service de la nouvelle ligne de profilage a permis d'augmenter la production de bois sciés de 13,4% à période comparable. La production journalière connaît désormais une augmentation de l'ordre de 50%.

Le résultat d'exploitation est de 95 K€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2020 contre 623 K€ sur l'exercice clos le 31 août 2019.

Le résultat courant avant impôt est de - 747 K€, au cours de l'exercice clos le 31 août 2020 contre -234 K€, au cours de l'exercice clos le 31 août 2019.

Le résultat net s'élève à - 2 196 K€, au cours de l'exercice clos le 31 août 2020 contre 1,9 K€, au cours de l'exercice clos le 31 août 2019.

Les investissements réalisés se sont élevés à 3 137 K€ (26 346 K€ activés sur la période avant déduction des virements poste à poste des immobilisations en cours soit 23 209 K€), au cours de l'exercice clos le 31 août 2020 contre 10 951 K€ (20 523 K€ activés ou nouvellement constatés sur la période avant déduction des virements poste à poste des immobilisations en cours pour 9 572 K€), au cours de l'exercice clos le 31 août 2019.

Scierie Moulin a notamment constaté des investissements dans le cadre du projet Horizon 2020 pour 2 859 K€, comprenant divers investissements de mise en service de la ligne de profilage, du classeur et du convoyage à déchets de la ligne de production (1 897 K€), ainsi que l'installation d'un système de climatisation (295 K€) et de sprinklage des nouvelles installations (667 K€).

- La société « **MOULIN BOIS ENERGIE** », Société par Actions Simplifiée au capital de 2 425 000 €, dont le siège social est à DUNIERES (Haute-Loire), Z.A. de Ville, immatriculée au registre du commerce et des sociétés du PUY EN VELAY sous le numéro 499 475 713, est détenue directement et indirectement à hauteur de 100 % ;

Moulin Bois Energie	Année 2018-2019	%	Année 2019-2020	%
(en K€)				
Chiffre d'affaires hors taxes	17 087,2	100%	18 799,1	100%
Résultat d'exploitation	2 742,0	16,0%	2 672,6	14,2%
Résultat courant	2 541,0	14,9%	2 509,9	13,4%
Résultat exceptionnel	-226,7	-1,3%	640,4	3,4%
Résultat net	1 583,9	9,3%	2 195,1	11,7%

« MOULIN BOIS ENERGIE » a été créée pour valoriser les connexes issus de la scierie en développant la fabrication et la commercialisation de granulés de bois ainsi que la production d'électricité à partir de la cogénération.

Le chiffre d'affaires net s'est élevé à 18 799 K€, au cours de l'exercice clos le 31 août 2020, contre 17 087 K€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2019.

Les activités du pôle Bois Energie progressent de 10% tirées par les ventes de granulés en croissance de 13,5% sur la période. Les performances commerciales du second semestre ont également été marquées par les mesures de confinement et en particulier le ralentissement des ventes destinées au marché italien, freinant la progression attendue sur ce segment.

Le résultat d'exploitation s'établit ainsi à 2 673 K€ au 31 août 2020 contre 2 742 K€ au 31 août 2019.

Le résultat courant avant impôt est de 2 510 K€, au cours de l'exercice clos le 31 août 2020, contre 2 541 K€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2019.

Le résultat net s'élève à 2 195 K€, au cours de l'exercice clos le 31 août 2020, contre 1 584 K€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2019.

Les investissements réalisés se sont élevés à 757 K€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2020 (6 188 K€ activés ou nouvellement constatés sur la période avant déduction des virements poste à poste des immobilisations en cours soit 5 431 K€) au cours de l'exercice clos le 31 août 2020 contre 3 495 K€ (4 951 K€ activés ou nouvellement constatés sur la période avant déduction des virements poste à poste des immobilisations en cours pour 1 456 K€), au cours de l'exercice clos le 31 août 2019.

Parmi ces investissements, Moulin Bois Energie a engagé le règlement du solde de la chaudière et des investissements d'optimisation pour 520 K€, et un solde d'investissement de 120 K€ relatif à l'implantation d'un convoyeur aérien de matière.

- La société « S.C.I. DE VILLE », Société Civile Immobilière au capital de 76 224,51 €, dont le siège social est à DUNIERES (Haute-Loire) Z.A. de Ville, immatriculée au R.C.S. du PUY EN VELAY sous le numéro 380 807 057, est détenue directement et indirectement à hauteur de 100 %.

« S.C.I. DE VILLE », dont les parts sont détenues en totalité par le Groupe, est propriétaire des locaux dans lesquels « SCIERIE MOULIN » exerce son activité.

SCI de Ville	Année 2018-2019	%	Année 2019-2020	%
(en K€)				
Chiffre d'affaires hors taxes	524,2	100%	717,9	100%
Résultat d'exploitation	219,4	41,9%	225,9	31,5%
Résultat courant	76,7	14,6%	60,8	8,5%
Résultat exceptionnel	0,8	0,2%	0,8	0,1%
Résultat net	55,8	10,6%	44,3	6,2%

Le chiffre d'affaires net s'est élevé à 718 K€, au cours de l'exercice clos le 31 août 2020, contre 524 K€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2019.

Le résultat d'exploitation est de 226 K€ pour l'exercice clos le 31 août 2020 contre 219 K€ sur l'exercice clos le 31 août 2019.

Le résultat courant avant impôt est de 61 K€, au cours de l'exercice clos le 31 août 2020, contre 77 K€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2019.

Le résultat net s'élève à 44 K€, au cours de l'exercice clos le 31 août 2020, contre 56 K€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2019.

Les investissements se sont élevés à 4 164 K€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2020 contre 3 645 K€, au cours de l'exercice clos le 31 août 2019.

Les investissements se sont élevés à 1 173 K€ (4 164 K€ activés ou nouvellement constatés sur la période avant déduction des virements poste à poste des immobilisations en cours soit 2 991 K€) au cours de l'exercice clos le 31 août 2020 contre 3 280 K€ (3 645 K€ activés ou nouvellement constatés sur la période avant déduction des virements poste à poste des immobilisations en cours soit 365 K€), au cours de l'exercice clos le 31 août 2019.

Ces investissements correspondent principalement à la finalisation des travaux d'implantation du nouveau bâtiment industriel dédié à la nouvelle ligne de profilage dans le cadre du projet de développement et de modernisation de Scierie Moulin.

- La société « **IMMOBILIER DE VILLE** », Société à responsabilité limitée au capital de 10 000 €, dont le siège social est à DUNIERES (Haute-Loire) Z.A. de Ville, immatriculée au RCS du PUY EN VELAY sous le numéro 517 853 305, est détenue directement à hauteur de 10 %.

La société « **IMMOBILIER DE VILLE** » a pour activité : l'acquisition, la construction, la propriété, la location, la sous-location de tous immeubles ou tenements immobiliers, leur administration et leur exploitation par tous moyens, notamment bail à construction.

IMMOBILIER DE VILLE	Année 2018-2019	%	Année 2019-2020	%
(en K€)				
Chiffre d'affaires hors taxes	601,1	100%	785,9	100%
Résultat d'exploitation	164,9	27,4%	208,4	26,5%
Résultat courant	40,8	6,8%	78,3	10%
Résultat exceptionnel	4,3	0,7%	10,8	1,4%
Résultat net	37,5	6,2%	69,0	8,8%

Le chiffre d'affaires net s'est élevé à 786 K€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2020 contre 601 K€, au cours de l'exercice clos le 31 août 2019.

Le résultat d'exploitation est de 208 K€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2020 contre 165 K€ au 31 août 2019.

Le résultat courant avant impôt est de 78 K€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2020 contre 41 K€, au cours de l'exercice clos le 31 août 2019.

Le résultat net s'élève à 69 K€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2020 contre 38 K€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2019.

Les investissements se sont élevés à 290 K€ (2 618 K€ activés ou nouvellement constatés sur la période avant déduction des virements poste à poste des immobilisations en cours soit 2 328 K€) au cours de l'exercice clos le 31 août 2020, contre 2 287 K€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2019.

Ces investissements correspondent principalement aux travaux d'aménagement de site destinés à accueillir les nouvelles installations de Moulin Bois Energie et notamment la nouvelle chaudière biomasse.

- La société « **FRANCE BOIS IMPREGNES** », Société par Actions Simplifiée au capital de 2 550 000 €, dont le siège social est à BOISSET LES MONTROND (Loire), Cerizet, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de SAINT ETIENNE sous le numéro 564 503 043, est détenue directement à hauteur de 100 %.

FRANCE BOIS IMPREGNES	Année 2018-2019	%	Année 2019-2020	%
(en K€)				
Chiffre d'affaires hors taxes	20 549,9	100%	22 037,7	100%
Résultat d'exploitation	1 387,7	6,8%	2 308,0	10,5%
Résultat courant	1 355,5	6,6%	2 268,4	10,3%
Résultat exceptionnel	19,9	0,1%	- 63,4	- 0,3%
Résultat net	949,9	4,6%	1 437,6	6,5%

La société « **FRANCE BOIS IMPREGNES** » exerce une activité de production et de traitement de poteaux en bois destinés aux marchés des télécommunications et de l'électrification ainsi qu'une activité de fabrication de produits d'aménagement extérieur commercialisés sous la gamme DECOVERT. Elle réalise sur ses trois sites de production des opérations de transformation (écorçage, découpe, planage, piquage, menuiserie) ainsi que de traitement du bois par imprégnation.

Le chiffre d'affaires net s'est élevé à 22 038 K€, au cours de l'exercice clos le 31 août 2020, contre 20 550 K€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2019.

Le résultat d'exploitation est de 2 308 K€ au 31 août 2020 contre 1 388 K€ au 31 août 2019.

Le résultat courant avant impôt est de 2 268 K€, au cours de l'exercice clos le 31 août 2020, contre 1 356 K€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2019.

Le résultat net s'élève à 1 438 K€, au cours de l'exercice clos le 31 août 2020, contre 950 K€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2019.

Les investissements se sont élevés à 97 K€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2020, contre 588 K€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2019. Ces investissements correspondent essentiellement à l'acquisition d'une pelle pour 25 K€ et divers investissements d'optimisation d'un matériel industriel existant pour 27 K€.

- La société « **SCIERIE DE SAINTE AGATHE** », Société à Responsabilité Limitée au capital de 40 000 €, dont le siège social est à BOISSET LES MONTROND (Loire), Cerizet, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de SAINT ETIENNE sous le numéro 332 813 229, est détenue directement à hauteur de 100 %.

SCIERIE DE SAINTE AGATHE	Année 2018-2019	%	Année 2019-2020	%
(en K€)				
Chiffre d'affaires hors taxes	2 464,0	100%	2 120,0	100%
Résultat d'exploitation	166,8	6,8%	106,2	5,0%
Résultat courant	164,8	6,7%	105,5	5,0%
Résultat exceptionnel	-0,7	0%	-3,7	-0,2%
Résultat net	118,6	4,8%	73,8	3,5%

La société « **SCIERIE DE SAINTE AGATHE** » est spécialisée dans la fabrication de bois pour palettes.

Le chiffre d'affaires net s'est élevé à 2 120 K€, au cours de l'exercice clos le 31 août 2020, contre 2 464 K€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2019.

Le résultat d'exploitation est de 106 K€ au 31 août 2020 contre 167 K€ au 31 août 2019.

Le résultat courant avant impôt est de 106 K€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2020, contre 165 K€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2019.

Le résultat net s'élève à 74 K€, au cours de l'exercice clos le 31 août 2020, contre 119 K€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2019.

Les investissements se sont élevés à 68 K€, au cours de l'exercice clos le 31 août 2020, contre 19 K€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2019.

- La société « **TECHNICBOIS MOULIN** », Société à Responsabilité Limitée au capital de 204 000 €, dont le siège social est à DUNIERES (Haute-Loire), Z.A. de Ville, immatriculée au registre du commerce et des sociétés du PUY EN VELAY sous le numéro 803 776 558, est détenue indirectement à 100 %.

TECHNICBOIS MOULIN	Année 2018-2019	%	Année 2019-2020	%
(en K€)				
Chiffre d'affaires hors taxes	1 415,1	100%	1 324,4	100%
Résultat d'exploitation	-21,4	-1,5%	-40,4	-3,1%
Résultat courant	-29,8	-2,1%	-47,3	-3,6%
Résultat exceptionnel	205,3	14,5%	-13,6	-1,0%
Résultat net	175,4	12,4%	-60,9	-4,6%

La société « **TECHNICBOIS MOULIN** » est spécialisée dans la conception, la production, la commercialisation et la distribution de composants ou éléments à base de bois ou dérivés, utilisés dans le domaine de la construction et de la production d'ensemble immobilier.

Le chiffre d'affaires net s'est élevé à 1 324 K€, au cours de l'exercice clos le 31 août 2020 contre 1 415 K€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2019.

Le résultat d'exploitation est de -40 K€ au 31 août 2020, contre -21 K€ au 31 août 2019.

Le résultat courant avant impôt est de - 47 K€, au cours de l'exercice clos le 31 août 2020 contre -30 K€, au cours de l'exercice clos le 31 août 2019.

Le résultat net s'élève à - 61 K€, au cours de l'exercice clos le 31 août 2020, contre 175 K€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2019.

Les investissements se sont élevés à 1 K€, au cours de l'exercice clos le 31 août 2020 contre 2 K€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2019.

- La société « **IMMO BOISSET** », Société à Responsabilité Limitée au capital de 10 000 €, dont le siège social est à BOISSET LES MONTROND (Loire), Cerizet, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de SAINT ETIENNE sous le numéro 812 756 815, est détenue directement à hauteur de 100 %.

IMMO BOISSET	Année 2018-2019	%	Année 2019-2020	%
(en K€)				
Chiffre d'affaires hors taxes	21,0	100%	21,6	100%
Résultat d'exploitation	5,9	28,1%	6,1	28,2%
Résultat courant	4,0	19,0%	4,4	20,4%
Résultat exceptionnel	0	0%	0	0%
Résultat net	3,5	16,7%	3,2	14,8%

La société « **IMMO BOISSET** » a pour activité : l'acquisition, la propriété, la location, la sous-location de tous immeubles ou tenements immobiliers, leur administration et leur exploitation par bail, bail à construction ou autrement.

Le chiffre d'affaires net s'est élevé à 22 K€, au cours de l'exercice clos le 31 août 2020 contre 21 K€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2019.

Le résultat d'exploitation est de 6 K€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2020 contre 6 K€ au 31 août 2019.

Le résultat courant avant impôt est de 4 K€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2020 contre 4 K€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2019.

Le résultat net s'élève à 3,2 K€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2020 contre 3,5 K€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2019.

Aucun investissement n'a été comptabilisé, au cours de l'exercice clos le 31 août 2020, et aucun investissement n'avait été comptabilisé au cours de l'exercice clos le 31 août 2019.

- La société « **FOREZ BOIS ENERGIE** », Société par Actions Simplifiée au capital de 100 000 €, dont le siège social est à BOISSET LES MONTROND (Loire), Cerizet, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de SAINT ETIENNE sous le numéro 848 995 551, est détenue directement à hauteur de 100 %.

FOREZ BOIS ENERGIE	Année 2018-2019	%	Année 2019-2020	%
(en K€)				
Chiffre d'affaires hors taxes	0	0%	0	0%
Résultat d'exploitation	-4,0	0%	-2,8	0%
Résultat courant	-4,0	0%	-2,8	0%
Résultat exceptionnel	0	0%	0	0%
Résultat net	-4,0	0%	-2,8	0%

La société « FOREZ BOIS ENERGIE » a pour activité : La production, la transformation de matière énergétique, ou susceptible de produire de l'énergie, la production d'énergie, le commerce et le négoce de matière ou produits s'y rapportant.

Aucun chiffre d'affaires n'a été réalisé au cours de l'exercice clos le 31 août 2020, et aucun chiffre d'affaires n'a été réalisé au cours de l'exercice clos le 31 août 2019.

Le résultat d'exploitation est de - 3 K€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2020 contre - 4 K € au cours de l'exercice clos le 31 août 2019.

Le résultat courant avant impôt est de - 3 K€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2020 contre - 4 K € au cours de l'exercice clos le 31 août 2019.

Le résultat net s'élève à - 3 K€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2020 contre - 4 K € au cours de l'exercice clos le 31 août 2019.

Aucun investissement n'a été comptabilisé, au cours de l'exercice clos le 31 août 2020 contre 11 K€ au cours de l'exercice clos le 31 août 2019.

Le tableau des filiales et participations est annexé au bilan.

PRISES DE PARTICIPATIONS – CESSIIONS DE PARTICIPATION

Au cours de l'exercice écoulé, notre Société n'a pas pris aucune de participation, procédé à aucune cession de participation, ni à aucune prise de contrôle.

INFORMATIONS DISPENSEES EN APPLICATION DES ARTICLES L.233-7, L.233-12 ET L.233-13 DU CODE DE COMMERCE

Conformément à l'article L.233-13 du Code de Commerce, en fonction des informations reçues en application des articles L.233-7 et L.233-12 du Code de Commerce, nous vous informons que la société « TYMS FINANCES » détient une participation représentant plus de 1/2 du capital social de notre société.

Pour rappel suivant mémorandum du 14 février 2019, notre société a procédé à une demande de dérogation à l'obligation de déposer une offre publique sur le fondement de l'article 234-9-7° et de l'article 234-9-6° du règlement général de l'AMF.

Par acte du 5 mars 2019, l'AMF a octroyé ladite dérogation, considérant que l'opération pouvait s'analyser en un reclassement de la participation du groupe familial MOULIN au capital de la société « MOULINVEST » et qu'elle était sans incidence sur le contrôle ultime de cette société par le groupe familial MOULIN.

SOCIÉTÉS CONTRÔLÉES

Notre société contrôle à la clôture de l'exercice les sociétés suivantes :

- Directement plus de 1/2 du capital social des sociétés « FRANCE BOIS IMPREGNES », « SCIERIE DE SAINTE AGATHE », « IMMO BOISSET », « MOULIN BOIS ENERGIE », « SCIERIE MOULIN » et « FOREZ BOIS ENERGIE », et plus de 1/20^{ème} du capital de la société « IMMOBILIER DE VILLE » ;
- Indirectement plus de 1/2 du capital social des sociétés « SCI DE VILLE » et « TECHNICBOIS MOULIN ».

En revanche, aucune de ces sociétés ne détient de participation dans notre société.

COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE

PERIMETRE ET METHODE DE CONSOLIDATION

Les sociétés consolidées et les méthodes de consolidation sont les suivantes :

Liste des sociétés consolidées	% de contrôle	Méthode Intégration	N° SIREN	Activité
SA MOULINVEST	100%	Globale	433122637	Activité des sociétés holding
SAS SCIERIE MOULIN	100%	Globale	330824442	Scierie et rabotage du bois
SAS MOULIN BOIS ENERGIE	100%	Globale	499475713	Production, transformation et vente de matières énergétiques
SCI DE VILLE	100%	Globale	380807057	Gestion immobilière
SARL IMMOBILIER DE VILLE (Société ad hoc)	10%	Globale	517853305	Gestion immobilière
SAS FRANCE BOIS IMPREGNES	100%	Globale	564503043	Scierie et traitement de bois
SARL SCIERIE DE SAINTE AGATHE	100%	Globale	332813229	Scierie et rabotage du bois
SARL TECHNICBOIS MOULIN	100%	Globale	803776558	Production et vente composants bois
SARL IMMO BOISSET	100%	Globale	812756815	Gestion immobilière
SAS FOREZ BOIS ENERGIE	100%	Globale	848995551	Production, transformation et vente de matières énergétiques

Sont consolidées toutes les sociétés sur lesquelles la société SA MOULINVEST exerce un contrôle exclusif ou conjoint, ou exerce une influence notable.

La SARL Immobilier de ville, qui est détenue à 10% par Moulinvest S.A. est consolidée en tant que société ad hoc. En effet, une entité ad hoc doit être incluse dans le périmètre de consolidation au même titre que les autres entreprises contrôlées dès lors qu'il y a contrôle en substance de cette entité. Ce contrôle peut s'exercer en vertu de contrats, d'accords ou de clauses statutaires.

Les risques liés à l'activité de la SARL sont notamment supportés par le groupe : dans le cadre du bail commercial qui lie la société MOULIN BOIS ENERGIE à la société IMMOBILIER DE VILLE, il est prévu une délégation des loyers versés par MOULIN BOIS ENERGIE en garantie des emprunts souscrits par IMMOBILIER DE VILLE auprès de 3 banques (Société générale, HSBC et LCL) pour un montant nominal de 3 473 353 € (Capital restant dû au 31/08/2020: 1 511 146 €), ce qui explique la prise en compte de cette entité dans le périmètre de consolidation.

L'entité ad hoc est contrôlée de manière exclusive. Dans ce cas, conformément au principe général de détermination des méthodes de consolidation, elle est consolidée par intégration globale.

DATE D'ARRETE DE L'EXERCICE

Les comptes retenus pour la consolidation sont les comptes annuels du 31 août 2020.

Toutes les sociétés ont un exercice comptable de 12 mois, débutant le 1^{er} septembre 2019.

PRINCIPE ET REGLES D'ETABLISSEMENT

Les comptes consolidés du groupe Moulinvest, arrêtés au 31 août 2020, ont été établis sous la responsabilité du Président. Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables
- Indépendance des exercices

et conformément aux principes et méthodes définis par l'arrêté du 22 juin 1999 homologuant le règlement CRC 99-02. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principes comptables, appliqués pour l'arrêté des comptes au 31/08/2020, sont les mêmes que ceux au 31/08/2019. Aucun changement de méthode comptable ou d'estimation comptable n'est à signaler.

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe s'établit à 66 242 K€ au titre de l'exercice clos le 31 août 2020, contre 64 017 K€ sur l'exercice précédent, ce qui représente une croissance de 3,48 %.

Le total des produits d'exploitation s'élève à 68 773 K€ au 31 août 2020 contre 64 219 K€ au 31 août 2019.

Les charges d'exploitation se totalisent à 63 076 K€ au 31 août 2020 contre 58 824 K€ au 31 août 2019.

Le résultat d'exploitation est donc de 5 697 K€ au 31 août 2020 contre 5 395 K€ au 31 août 2019.

Compte tenu des produits financiers (2 K€) et des charges financières (1 682 K€), le résultat courant avant impôt est de 4 017 K€.

Après prise en compte des produits exceptionnels (1 623 K€) et des charges exceptionnelles (399 K€), le compte de résultat de l'ensemble consolidé se solde par un bénéfice de 3 814 K€ après imputation de l'impôt sur les bénéfices (660 K€) et des charges d'impôts différés (767 K€).

Le résultat exceptionnel s'établit à 1 224 K€ contre 543 K€ sur l'exercice précédent.

L'effectif du groupe était de 194 personnes pour l'exercice clos le 31 août 2020 et de 201 personnes pour l'exercice clos le 31 août 2019, réparti comme suit :

	31/08/2020	%	31/08/2019	%
Cadres	26	13%	30	15%
A. M. et techniciens	33	17%	28	14%
Employés	37	19%	28	14%
Ouvriers	98	51%	115	57%
TOTAL	194	100%	201	100%

L'endettement à moyen terme à une valeur de 48 041 K€ dont la ventilation par échéance est la suivante :

Montants indiqués en K€ :

AU 31/08/2020	montant brut	moins d'un an	1 an à 5 ans	plus de 5 ans
Dettes auprès des Ets de crédit	39 362	4 900	29 976	4 486
Emprunts en crédit-bail	7 657	2 789	4 243	624
Emprunts et dettes financières divers	1 022			1 022
TOTAL	48 041	7 689	34 219	6 132

AU 31/08/2020	montant brut	moins d'un an	1 an à 5 ans	plus de 5 ans
Concours bancaires courants	0			
TOTAL	0	0	0	0

Les emprunts en crédit-bail comportent 1 553 K€ d'échéances, bénéficiant d'un report exceptionnel lié au Covid-19. Leur ventilation est la suivante : 684 K€ à moins d'un an, 688 K€ de 1 à 5 ans, et 181 K€ à plus de 5 ans.

Les dettes auprès des établissements de crédit sont constituées :

- d'emprunts à taux fixe à hauteur de : 20 177 K€
- d'emprunts à taux variable à hauteur de : 19 185 K€

Le taux d'endettement à long terme s'élève à 96,94 % (Endettement à long terme plus d'un an – hors crédits baux / Capitaux propres : $34\,462 / 35\,548 = 96,94\%$, contre 101,46 % au 31/08/2019).

L'investissement global, assuré avec le soutien des partenaires bancaires historiques du Groupe, est notamment financé par le biais :

- d'une tranche de dette Euro-PP de 10 millions d'euros émise à taux fixe et remboursable in fine à 7 ans,
- et d'un prêt bancaire syndiqué échelonné sur des maturités de 7 et 15 ans pour 21 millions d'euros (incluant un crédit de refinancement de 4,7 millions d'euros).

Ce crédit syndiqué mis en place en 2018 est assorti de ratios prudentiels (« covenants ») et d'engagements financiers tels que définis à l'article 22. « ENGAGEMENTS FINANCIERS » du contrat.

Au 31 août 2020 :

- Le Ratio de Levier, tel que défini à l'Article 22.3 « Définitions Financières » du Contrat, testé tous les semestres, sur une base de 12 mois glissante, s'élève à 2,83 pour un seuil contractuel de 3,5 ; et est à un niveau inférieur à : 3,5 ;
- Le montant global des Investissements Annuels Autorisés réalisés sur l'exercice fiscal 2020 est de 2 340 647 euros et est à un niveau supérieur à 2 500 000 euros ; précisons que les Investissements Annuels Autorisés correspondent ici exclusivement aux investissements réalisés sur la période, en marge des investissements du projet Horizon 2020 tels que définis dans le Plan d'Investissement ;
- Le montant global des sommes perçues au titre de polices d'assurance, visées au paragraphe (A) (2) de l'Article 8.2 et de la Quote-part Réinvestie y afférente pour l'Exercice Social

considéré, s'élève à 9 766 euros et a été intégralement maintenu dans la société et utilisé pour remplacer les matériels concernés ;

• Le montant global du Produit Net de Cession et de la Quote-part Réinvestie relativement aux cessions d'Actifs immobilisés visées au paragraphe (A) (4) de l'Article 8.2 pour l'Exercice Social considéré est de 19 362 euros (hors opération de lease-back) et est inférieur au seuil de la franchise globale par Exercice Social de 500 000 euros.

Montants indiqués en K€ :

AU 31/08/2019	montant brut	moins d'un an	1 an à 5 ans	plus de 5 ans
Dettes auprès des Ets de crédit	36 980	4 665	15 613	16 702
Emprunts en crédit-bail	5 630	2 475	3 155	0
Emprunts et dettes financières divers	1 005			1 005
TOTAL	43 615	7 140	18 768	17 707

AU 31/08/2019	montant brut	moins d'un an	1 an à 5 ans	plus de 5 ans
Concours bancaires courants	2 939	2 939		
TOTAL	2 939	2 939	0	0

Au 31/08/2019, les dettes auprès des établissements de crédit étaient constituées :

- d'emprunts à taux fixe à hauteur de : 21 462 K€
- d'emprunts à taux variable à hauteur de : 15 518 K€

Le taux d'endettement à long terme s'élevait à 101,46 % (Endettement à long terme plus d'un an – hors crédits baux / Capitaux propres : 32 316 / 31 850 = 101,46 %, contre 86,23 % au 31/08/2018).

La variation des capitaux propres est matérialisée par les deux tableaux ci-après :

Montants indiqués en K€ :

	Capital	Primes	Réserves légales	Autres réserves	Réserves consolidées	Report à nouveau	Résultat consolidé	Autres variations	Total Capitaux Propres - Part du groupe	Part minoritaire
31-août-2018	3 690	7 591	44	0	14 729	-152	3 068	-220	28 750	48
Augmentation de capital (*)								-92	-92	
Affectation du résultat de l'exercice précédent			23	425	2 468	152	-3 068		0	
Résultat consolidé (part du groupe)							3 191		3 191	-1
Variation de périmètre										
Autres variations										
31-août-2019	3 690	7 591	67	425	17 197	0	3 191	-312	31 849	47

	Capital	Primes	Réserves légales	Autres réserves	Réserves conso- lidées	Report à nouveau	Résultat consolidé	Autres variations	Total Capitaux Propres - Part du groupe	Part mino- ritaire
31-août- 2019	3 690	7 591	67	425	17 197	0	3 191	- 312	31 849	47
Augmentation de capital (*)								-54	-54	
Affectation du résultat de l'exercice précédent				- 155	3 346	0	-3 191		0	
Résultat consolidé (part du groupe)							3 753		3 753	62
Variation de périmètre										
Autres variations										
31-août- 2020	3 690	7 591	67	270	20 543	0	3 753	-366	35 548	109

(*) Il s'agit ici de la variation des titres en autocontrôle.

Quant aux flux de trésorerie, ils sont traduits dans le tableau ci-dessous :

TABLEAU DE FLUX (En K€)	31/08/2020	31/08/2019
Résultat net des sociétés intégrées	3 815	3 191
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :		
- Amortissements et provisions	6 993	5 840
- Variation des impôts différés	767	139
- Plus-values de cession, nettes d'impôt	53	-88
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	11 628	9 082
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	1 665	- 16
Liaison Bilan		
Flux net de trésorerie généré par l'activité	13 293	9 066
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement :		
Acquisition d'immobilisations (-)	- 7 450	- 17 353
Cession d'immobilisations, nettes d'impôt (+)	2 455	428
Incidence des variations de périmètres		
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-4 995	-16 925
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement :		
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère (-)		
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées (-)		
Augmentations ou diminutions de capital en numéraire	-54	-92
Emissions d'emprunts (+)	5 377	12 130
Remboursements d'emprunts (-)	-4 378	-6 025

Flux nets de trésorerie lié aux opérations de financement	945	6 013
Incidence des variations des cours des devises		
Variations de trésorerie	9 243	- 1 846
Trésorerie d'ouverture	2 988	4 834
Trésorerie de clôture	12 231	2 988
Ecart	0	0

La marge brute d'autofinancement est en hausse de 28% par rapport à période comparable, et s'établit à 11 628 K€.

Nous constatons une diminution du besoin en fonds de roulement (-1 665 K €), imputable à une gestion drastique des conditions d'approvisionnement.

Afin de pérenniser le financement de la croissance du pôle Bois Construction, le groupe Moulinvest a opté fin 2014 pour la mise en place d'un contrat d'affacturage par cession de balance au niveau de sa filiale Scierie Moulin. Ce mode de financement vient compléter le panel de solutions déjà en place au niveau du groupe et apporte la souplesse nécessaire à la maîtrise du besoin en fonds de roulement.

Par conséquent les flux de trésorerie générés par l'activité sont positifs de 13 293 K€, en augmentation par rapport à l'exercice précédent.

Les flux liés aux investissements sont négatifs de 4 995 K€ : les investissements se sont élevés à 7 450 K€ (hors nouveaux contrats de crédit-bail représentant 3 404 K€ en ce compris un lease-back de 2 413 K €).

Les cessions d'immobilisations représentent quant à elles 2 455 K€ et correspondent essentiellement à la cession du convoyeur de matière première, dans le cadre d'une opération de refinancement (lease-back) de Moulin Bois Energie à l'organisme de financement.

Les remboursements d'emprunts se sont élevés à 4 378 K€. De nouveaux emprunts ont été souscrits pour 5 377 K€ (hors emprunts en crédit-bail).

Conformément aux préconisations sur l'établissement du tableau de flux de trésorerie, les flux d'investissement et financement liés aux crédits baux ne sont pas constatés à la signature du contrat, mais les redevances payées au cours de l'exercice sont analysées comme des flux de financement pour la part correspondant au remboursement de capital.

Compte tenu de tous ces flux, le groupe a vu sa trésorerie s'améliorer de 9 243 K€.

COMPTE RENDU DE LA GESTION ET SITUATION DE LA SOCIETE MOULINVEST DURANT L'EXERCICE ECOULE

EXAMEN DES COMPTES SOCIAUX

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes sont conformes à la réglementation en vigueur et aucun changement n'est survenu par rapport aux exercices précédents.

Au cours de cet exercice s'étendant du 1^{er} septembre 2019 au 31 août 2020, le chiffre d'affaires net HORS TAXES s'est élevé à 1 168 410 €. Pour l'exercice précédent, le chiffre d'affaires s'élevait à 1 433 399 € soit une diminution de 18,49 %.

Le total des produits d'exploitation
s'élève à 1 851 671 €

Les charges d'exploitation se
totalisent à 2 262 855 €

Le résultat d'exploitation
est donc de - 411 184 €

Pour l'exercice précédent, le résultat d'exploitation s'élevait à - 273 861 €.

Compte tenu des produits financiers (3 301 947 €) et des charges financières (1 376 079 €), le résultat courant avant impôts est de 1 514 685 € au 31 août 2020 contre -134 168 € au 31 août 2019.

Après prise en compte des produits exceptionnels (18 043 €), des charges exceptionnelles (53 109 €), d'un profit d'intégration fiscale d'un montant de 929 061 €, le compte de résultat se solde par un bénéfice de 2 408 679,32 € contre une perte de 155 069,47 € pour l'exercice précédent.

Des dépenses et charges de la nature de celles visées à l'article 39.4. du C.G.I. ont été comptabilisées au cours de cet exercice pour un montant de 43 636 €.

Les investissements de l'exercice se totalisent à 7 173 241 €, se répartissant comme suit :

- Immobilisations corporelles 17 772 €
- Immobilisations financières 7 155 469 €

Pour l'exercice précédent, les investissements de l'exercice s'élevaient à 14 572 049 €.

Au cours de la même période, les immobilisations ont diminué de 1 842 726 € par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence. Cette diminution concerne les postes :

- Immobilisations financières
. Autres participations 147 152 €
. Prêts et autres immobilisations financières 1 695 574 €

Les amortissements comptabilisés au cours de cette période s'élèvent à 36 916 €. Pour l'exercice précédent, les amortissements s'élevaient à 34 550 €.

L'effectif moyen du personnel est de 6 personnes pour cet exercice.

Autofinancement

La capacité d'autofinancement s'élevait au 31 août 2020 à 2 622 948 € et au 31 août 2019 à - 402 116 €.

La marge brute globale au 31 août 2020 s'élève à 1 168 410 € contre 1 433 399 € au 31 août 2019.

MENTION DES DÉPENSES NON DÉDUCTIBLES

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du CGI, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 43 636 € correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement visées à l'article 39.4 du CGI.

INFORMATIONS SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS ET DES CLIENTS

Conformément aux articles L.441-6-1 et D.441-4 du Code de Commerce, vous trouverez ci-après les informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients de la société faisant apparaître le nombre et le montant total des factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu et la ventilation de ce montant par tranche de retard.

	Art. D 441 I, - 1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 Jours	1 à 30 Jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jours et plus)
A) Tranches de retard de paiement						
Nb factures concernées	5					
Montant total HT des factures concernées	2 680	9 470	13 250	-	970	23 690
Pourcentage du montant total des achats HT de l'exercice	0,25%	0,88%	1,23%	0,00%	0,09%	2,19%
B) Factures exclus du (A) relatives à des dettes litigieuses ou non comptabilisés						
Nombre des factures exclues	-	-	-	-	2,00	2
Montant total des factures exclues	-	-	-	-	25 229,00	25 229
C) Délais de paiement de référence utilisés (Contractuel ou délai légal - Art. L 441-6 ou article L.443-1 du code de commerce)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Les retards de paiement sont constatés à l'échéance de la facture fournisseur. Nous nous basons donc sur les délais contractuels.					

Art. D 441 I. - 2° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
	0 Jours	1 à 30 Jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jours et plus)
A) Tranches de retard de paiement						
Nb factures concernées	2					
Montant total HT des factures concernées	50 024	-	-	-	2 000	2 000
Pourcentage du montant total des achats HT de l'exercice	2,74%	0,00%	0,00%	0,00%	0,11%	0,11%
B) Factures exclus du (A) relatives à des dettes litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre des factures exclues	-	-	-	-	-	-
Montant total des factures exclues	-	-	-	-	-	-
C) Délais de paiement de référence utilisés (Contractuel ou délai légal - Art. L 441-6 ou article L.443-1 du code de commerce)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Les retards de paiement sont constatés à l'échéance de la facture client. Nous fixons nos échéances selon les délais légaux.					

PROJET D'AFFECTATION ET DE RÉPARTITION DES RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ MOULINVEST

En conformité des dispositions statutaires, nous vous proposons d'affecter comme suit, le bénéfice de l'exercice clos le 31 août 2020, s'élevant à 2 408 679,32 € :

- 5% au compte « Réserve Légale », soit
La somme de120 433, 97 €
- Le solde au compte « Réserves
Facultatives », soit la somme de..... 2 288 245, 35 €
- TOTAL.....2 408 679, 32 €

Nous vous prions de bien vouloir approuver cette affectation.

Déclaration de l'article 243 bis du CGI en présence de versement de dividendes

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du C.G.I., il est rappelé qu'aucune distribution de bénéfices n'a été effectuée au titre des exercices visés par ce texte et précédant celui soumis à l'approbation de la présente assemblée.

TABLEAU DES RÉSULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce est joint au présent rapport (annexe 1) le tableau faisant apparaître les résultats de notre société au cours de chacun des 5 derniers exercices.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS ET SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous vous informons que vos commissaires aux comptes ont élaboré leur rapport sur les comptes annuels de l'exercice et sur les comptes consolidés et que ceux-ci ont été mis à votre disposition conformément à la loi.

JETONS DE PRÉSENCE

Il n'a pas été alloué de jetons de présence, au cours de l'exercice écoulé.

ETAT RECAPITULATIF DES OPERATIONS REALISEES PAR LES DIRIGEANTS

Conformément à l'article L.225-100 du Code de Commerce et à l'article 223-26 de Règlement général de l'AMF, nous vous indiquons :

- que Monsieur Maurice MOULIN, au titre de l'exercice clôturé au 31 août 2020, n'a réalisé aucune opération sur ses titres détenus au porteur.

Opérations sur titres	Date	Nombre de titres
Solde initial	01.09.2019	37 542
Solde final	31.08.2020	37 542

PARTICIPATION DES SALARIÉS AU CAPITAL

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous informons qu'à la clôture de l'exercice, les salariés de la société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.225-180 du Code de Commerce, détenaient une participation insignifiante.

ACHAT ET CESSIION D'ACTIONN DANS LE CADRE DE LA PARTICIPATION DES SALARIÉS (C. COM., ART. L. 225-211)

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-211 du Code de commerce, nous vous précisons que dans le cadre de la participation des salariés nous n'avons procédé à aucune opération.

ACHAT PAR LA SOCIÉTÉ DE SES PROPRES ACTIONS (C.COM L.225-211)

- contrat de liquidité :

Au titre du contrat de liquidité confié par la société MOULINVEST à la société de Bourse Gilbert Dupont, à la date du 31 août 2020 les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- Solde espèces : 8 705,28 euros ;
- Solde titres : 7 174 titres pour une valorisation globale de 33 502,58 euros.

- contrat de rachat :

Au titre de l'autorisation de rachat d'actions propres donnée par l'Assemblée Générale et confiée par la société MOULINVEST à la société de bourse Gilbert Dupont, les moyens suivants figuraient au compte de rachat à la date du 31 août 2020 :

- Solde espèces : 0 euros ;
- Solde titres : 47 856 actions pour une valeur de 274 796 €

Ces acquisitions ont été effectuées afin d'animer le cours de bourse de l'action de la Société au travers d'un contrat de liquidité ainsi qu'un contrat de rachat conclu avec un prestataire de services d'investissement et conforme à la charte de déontologie reconnue par l'AMF : la société de Bourse GILBERT DUPONT.

Il sera proposé à l'Assemblée Générale de renouveler pour une durée de 18 mois, l'autorisation donnée à la Société d'intervenir sur ses propres actions. Cette autorisation serait donnée en application de l'article L.225-209 du code de commerce, lequel étend aux sociétés cotées sur Euronext Growth les possibilités de rachat d'actions offertes aux sociétés cotées sur un marché réglementé : amélioration de la gestion financière de leurs fonds propres, favoriser la liquidité de leurs titres, attribution des actions à leurs salariés ou dirigeants.

Nous vous renvoyons au texte des résolutions pour le détail de cette délégation.

INFORMATIONS RELATIVES AU CAPITAL ET À L'ACTIONNARIAT DES SALARIÉS

Le capital de la société au 31 août 2020 est de 3 690 405,60 € divisé en 3 075 338 actions de 1,20 € chacune de valeur nominale.

MODIFICATION DU CAPITAL SOCIAL

Néant

DROIT DE VOTE DOUBLE

Nous vous rappelons que conformément à l'article 9 alinéa 4 des statuts, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité de capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative, depuis trois ans au moins, au nom du même actionnaire.

Au 31 août 2020, il y a 1 067 728 actions composant le capital social et disposant d'un droit de vote double.

INFORMATIONS RELATIVES AU GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

LISTE DES MANDATAIRES SOCIAUX ET DE LEURS MANDATS OU FONCTIONS

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4,1°, du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après la liste des mandats ou fonctions (salariées ou non) exercées, au cours de l'exercice écoulé, par chacun de vos mandataires sociaux :

Nom	mandats en cours lors de l'exercice écoulé	
	Société	Mandat
Maurice MOULIN	MOULINVEST	Président Directeur Général
	MOULIN BOIS ENERGIE	Directeur Général
	SCIERIE MOULIN	Président
	SCI de VILLE	Gérant
	SARL SOFOVE	Gérant

	TYMS FINANCES IMMO BOISSET Groupement Forestier de Vialle Groupement Forestier des héritiers J. Ginot dans le Massif du Pilat Groupement Forestier de la Saurée FOREZ BOIS ENERGIE GF JASPIN TECHNICBOIS MOULIN	Président Gérant Gérant Gérant Gérant Directeur Général Co-Gérant Gérant
Marie-Laure TEYSSIER	MOULINVEST MOULIN BOIS ENERGIE SARL IMMOBILIER de VILLE TYMS FINANCES SCI Marine bis SCI PIALINE Groupement Forestier des Mésanges SCIERIE MOULIN SCIERIE DE SAINTE AGATHE FRANCE BOIS IMPREGNES	Administrateur Directeur Général Délégué Présidente Gérante Directeur Général Co-gérante Co-gérante Gérante Directeur Général Co-gérante Directeur Général
Sandrine MOULIN	MOULINVEST SCIERIE MOULIN TYMS FINANCES SCI Marine bis SCI Marine SCI VENDETZ Groupement Forestier de Vendetz LE GITE DE LAVALETTE GF JASPIN	Administrateur Directeur Général Délégué Directeur Général Directeur Général Co-gérante Gérante Gérante Gérante Présidente Co-Gérante
Patrice TEYSSIER	MOULINVEST L'ETOILE FORESTIERE SCI PIALINE GROUPEMENT FORESTIER DU BOIS MARNHIER SCI VIOLETTE GROUPEMENT FORESTIER DU FELLETIN SCIERIE MOULIN SCIERIE DE SAINTE AGATHE FRANCE BOIS IMPREGNES FOREZ BOIS ENERGIE	Administrateur Directeur Général Délégué Président Co-gérant Gérant Gérant Gérant Directeur Général Co-Gérant Directeur Général Président

CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 225-38 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE

Des conventions visées à l'article L. 225-38 et suivants du Code de commerce conclues antérieurement, se sont poursuivies au cours de l'exercice écoulé.

Elles font l'objet du rapport spécial de vos commissaires aux comptes.

Nous vous demandons de les approuver.

Nous vous informons que la liste et l'objet des conventions courantes conclues à des conditions normales ont été communiqués aux administrateurs et aux commissaires aux comptes conformément à l'article R. 225-32 du Code de commerce.

Par ailleurs, il est rappelé la teneur du conseil d'administration du 28 août 2014 qui a :

- pris acte qu'en vertu de l'ordonnance 2014-863 du 31 juillet 2014 (*JO du 2 août p. 12820*), la procédure d'autorisation des conventions réglementées n'est désormais plus applicable « aux conventions conclues entre deux sociétés dont l'une détient, directement ou indirectement, la totalité du capital de l'autre » (C. com. art. L 225-39 et C.com. art. L 225-87).

L'ordonnance précise que, le cas échéant, doit être déduit du capital le « nombre minimum d'actions requis pour satisfaire aux exigences de l'article 1832 du Code civil ou des articles L 225-1 et L 226-1 du Code de commerce ».

Ainsi, les conventions conclues par MOULINVEST avec ses filiales détenues directement ou indirectement à 100% (à savoir MOULIN BOIS ENERGIE, SCIERIE MOULIN, France BOIS IMPREGNES, SCIERIE DE SAINTE AGATHE, IMMO BOISSET, TECHNICBOIS et SCI DE VILLE) ne relèveront plus de la procédure des conventions réglementées.

- décidé de considérer les conventions d'intégration fiscales et les conventions de gestion commune de trésorerie comme des conventions courantes conclues à des conditions normales.

Conformément à l'article L225-37-4 al.1 du code de commerce qui impose depuis le 3 août 2014 de mentionner dans ce rapport les conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre, d'une part l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 %, d'une société et, d'autre part, une filiale dont la société possède, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-après en liste les conventions concernées :

I. – LISTE DES CONVENTIONS REGLEMENTEES

1. Cession des loyers perçus par SCI Marine Bis : Dans le cadre du bail à construction conclu entre Immobilier de Ville S.A.R.L. et SCI Marine Bis et en garantie de l'emprunt souscrit par SCI Marine Bis auprès des banques « Société Générale », « Crédit Lyonnais » et « HSBC », la SCI Marine Bis s'engage à céder les loyers perçus de Immobilier de Ville S.A.R.L., à savoir 45 897 € par an.

L'AMF a souhaité le 25 avril 2012 faire apparaître cette convention en tant que convention réglementée de MOULINVEST S.A. Ladite société et ses conseils considèrent que ce contrat ne constitue pas une convention réglementée au niveau de la société MOULINVEST S.A. Cependant, pour la qualité de l'information de ses actionnaires, elle accepte de la retenir comme convention réglementée afin de faire autoriser par le conseil d'administration et approuver par l'assemblée générale toute modification future éventuelle.

- Motivation : garantie de l'emprunt

2. Mise en place d'un contrat collectif de retraite (art. 83) et d'un contrat d'épargne salariale : La société MOULINVEST S.A. a mis en place un contrat collectif de retraite supplémentaire (art. 83) et un contrat d'épargne salariale au profit de ses salariés, dont les dirigeants.
 - Motivation : fidélisation des salariés

3. Mise en place d'une convention d'animation et de prestations de services avec la société TYMS FINANCES
 - Nature, objet et modalités : Notre société a conclu avec la société TYMS FINANCES une convention d'animation et de prestations de services aux termes de laquelle la société TYMS FINANCES, société animatrice du groupe d'une part, définit les priorités stratégiques et les axes de développement tout en assurant la coordination et la mise en œuvre des actions en découlant et, d'autre part, de prestataire de services administratifs et organisationnels au bénéfice de notre société à compter du 1er avril 2020. Les prestations seront facturées ainsi qu'il suit :
 - Au 1^{er} avril 2020 : 200 000 €
 - Au 1^{er} septembre 2020 : 200 000 €
 - Au 1^{er} décembre 2020 : 150 000 €
 - à partir du 1^{er} septembre 2021 : QUATRE CENT MILLE EUROS (400 000 €) HT par an
 - Motivation : priorités stratégiques, axes de développement

II. – LISTE DES CONVENTIONS NE RELEVANT PAS DE LA PROCEDURE DES CONVENTIONS REGLEMENTEES AVEC LES FILIALES A 100 %

1. Convention de management : Notre société gère un certain nombre de tâches administratives, commerciales et techniques pour le compte des sociétés MOULIN BOIS ENERGIE, SCIERIE MOULIN, France BOIS IMPREGNES, TECHNICBOIS MOULIN et SCIERIE DE SAINTE AGATHE

2. Contrat licence de marque : Notre société a concédé aux sociétés MOULIN BOIS ENERGIE, SCIERIE MOULIN, France BOIS IMPREGNES et TECHNICBOIS MOULIN, une licence non exclusive de la marque MOULINVEST S.A.

3. Engagement de poursuite des loyers de MOULINVEST SA au profit de SCIERIE MOULIN S.A.S. :
 - Nature, objet et modalités : Dans le cadre du financement en co-baillage d'un montant de 5.200.000 € accordé par les banques « BCME », « Banque Rhône Alpes », « Caisse d'Epargne » et « Banque Populaire Rives de Paris », pour la construction d'un parc à grumes par la société SCIERIE MOULIN S.A.S., MOULINVEST S.A. s'est engagée à poursuivre les loyers pendant toute la durée du co-baillage.

4. Mise en place d'un bail commercial avec la « SCI DE VILLE » : La société « SCI DE VILLE », a donné à bail commercial à la société « MOULINVEST », divers locaux dépendant d'un ensemble immobilier soumis au statut de la propriété sis à DUNIERES (Haute-Loire), Z.A. de Ville, édifié sur un terrain cadastré section AM 821 et comprenant un bâtiment à usage de bureaux d'une surface de 423,50 m², pour une durée de 9 années

à compter du 1^{er} mars 2019, moyennant un loyer annuel hors taxes de 43 200 € H.T., révisable chaque année en fonction de la variation de l'indice des loyers commerciaux publié trimestriellement par l'I.N.S.E.E.

- Motivation : besoin de locaux

Il est en outre précisé que pour votre parfaite information, notre société a consenti des cautions solidaires non rémunérées au profit d'organismes financiers et bancaires en garantie des engagements de ses filiales. Ces cautionnements sont visés dans l'annexe des comptes au paragraphe « Engagements Financiers ». En effet, il ressort des dispositions actuellement en vigueur qu'en principe, le cautionnement des engagements d'une filiale par la société mère ne relève pas de la procédure des conventions réglementées. En effet, le contrat de cautionnement est une convention entre le créancier et la caution ; il ne lie pas la caution au débiteur garanti et l'avantage que constitue pour la filiale un cautionnement non rémunéré n'est pas pour autant une « convention » au sens de cette procédure (Bull. CNCC mars 2003 p. 168 ; Etude CNCC « Les conventions réglementées et courantes » février 2014 p. 23 s.).

DELEGATIONS DE POUVOIRS DONNEES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'OCCASION D'AUGMENTATIONS DE CAPITAL

Conformément à l'article L. 225-37-4, du Code de commerce, nous vous rappelons les délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires au conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 du Code de commerce.

- Assemblée générale à caractère mixte du 27 janvier 2020 (5^{ème} résolution) :
Autorisation d'opérer sur les titres de la Société ;

Délégation d'une durée de 18 mois, soit jusqu'au 27 juillet 2021.

- Assemblée générale à caractère mixte du 27 janvier 2020 (6^{ème} résolution) :
Délégation au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription, par une offre au public ;

Délégation d'une durée de 26 mois, soit jusqu'au 27 mars 2022.

- Assemblée générale à caractère mixte du 27 janvier 2020 (7^{ème} résolution) :
Délégation au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription ;

Délégation d'une durée de 26 mois, soit jusqu'au 27 mars 2022.

- Assemblée générale à caractère mixte du 27 janvier 2020 (8^{ème} résolution) :
Fixation du montant global des délégations conférées au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital ;

- Assemblée générale à caractère mixte du 27 janvier 2020 (9^{ème} résolution) :
Délégation au Conseil d'administration à l'effet de décider l'augmentation du capital social par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission et attribution d'actions gratuites ou élévation de la valeur nominale des actions existantes ;

Délégation d'une durée de 26 mois, soit jusqu'au 27 mars 2022.

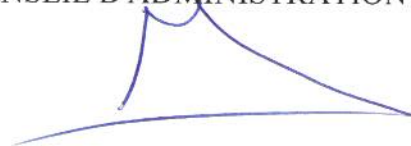
CHOIX DU MODE DE DIRECTION

Conformément aux dispositions de l'article R. 225-37-4 4° du Code de commerce, nous vous informons que Monsieur Maurice MOULIN assume la fonction de Président Directeur Général et Mademoiselle Sandrine MOULIN, Madame Marie-Laure TEYSSIER et Monsieur Patrice TEYSSIER, la fonction de Directeur Général Délégué.

XXXXX

Enfin, nous vous demandons de bien vouloir voter le texte des résolutions que nous soumettons à votre approbation.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION



Annexe 1. - Tableau des 5 derniers exercices (C. com., R. 225-102, al. 2).

Annexe 2. - Tableau des filiales et participations

« MOULINVEST »

Société Anonyme au capital de 3 690 405,60 €

- :-

Siège social : DUNIERES (Haute-Loire)

Z.A. de Ville

- :-

R.C.S. : LE PUY EN VELAY 433 122 637

- :-

RESULTATS DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

NATURE DES INDICATIONS	31.08.16	31.08.17	31.08.18	31.08.19	31.08.20
<u>Capital en fin d'exercice</u>					
-Capital social	3.690.405,60	3.690.405,60	3.690.405,60	3.690.405,60	3.690.405,60
-Nombre actions ordinaires existants	3.075.338	3.075.338	3.075.338	3.075.338	3.075.338
- Nombre actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes					
-Nombre maximal d'actions futures à créer					
. Par conversion d'obligations					
. Par exercice de droits de souscription					
<u>Opérations et résultats de l'exercice</u>					
-C.A. hors taxes	1.020.381	971.700	1.307.386	1.433.399	1.168.410
-Résultat avant impôts, participation des salariés et dotation aux amortis. et provisions	152.298	185.557	677.828	-499.115	1 693 887
-Impôts sur les bénéfices	-56.074	-186.534	-92.541	-46.136	-929.061
- Participation des salariés	-	-	-	-	-
-Résultat après impôts, participation des salariés et dotation aux amortis. et provisions	-688.138	17.509	599.496	-155.069	2.408.679
-Résultat distribué	-	-	-	-	-
<u>Résultat par action</u>					
-Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotation aux amortissements et provisions	0,07	0,12	0,25	-0,15	0,85
-Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements. et provisions	-0,22	0,01	0,19	-0,05	0,78
-Dividendes. attribué à chaque action	-	-	-	-	-
<u>Personnel</u>					
-Effectif moyen des salariés	6	6	8	7	6
-Masse salariale de l'exercice	503.924	479.420	822.476	875.554	739.802
-Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (S.S. oeuvres sociales)	275.973	251.097	401.171	465.641	345.621

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL,

